REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Loire
MAIRIE de
ROZIER EN DONZY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201931-20250707-2025D506-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/07/2025
Affichage : 21/07/2025

# COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
## Département de la Loire
## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 7 juillet 2025

| | |
|---|---|
| **Membres :**<br>- afférents au Conseil : 15<br>- en exercice : 13<br>- présents : 12<br>- votants : 12<br><br>**Convocation en date du :**<br>26 juin 2025<br><br>**Affichée le :**<br>26 juin 2025 | Le sept juillet deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.<br>**Présents** : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne<br>**Absents excusés** : BONNEFOND Vincent<br>**Secrétaire de séance élu** : TISSEUR Fabienne |

| | |
|---|---|
| **N° 2025D506** | **RENOUVELLEMENT BAUX GARAGES** |

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose, au sein de son patrimoine privé, de garages mis à disposition en location. Ces garages sont situés sur deux emplacements distincts : 3 garages rue du Poët et 5 garages rue de la Font Barry.

Les contrats de location en cours arriveront à leur terme le 30 septembre 2025. Il est donc important d'envisager leur renouvellement.

Pour la nouvelle période triennale à venir, Monsieur le Maire propose de réviser le montant du loyer à 35 euros par mois. Il précise également la répartition des garages, en mentionnant que le garage n° 3 est actuellement utilisé comme espace de stockage par la Commune en raison des travaux effectués dans la salle de l'Amicale Laïque.

| Rue du Poët | Garage n° 1 | Garage n° 2 | Garage n° 3 |
|---|---|---|---|
| | VIOLLET | HAMON | VERGNE/PREVOT |

| Rue de la Font Barry | Garage n° 1 | Garage n° 2 | Garage n° 3 | Garage n° 4 | Garage n° 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| | DAMIAN | MARIE-EMILIENNE | | BANCEL | BANCEL |

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer les baux à usage de garages, aux conditions énoncées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** M. le Maire à signer les baux de garages mentionnés ci-dessus, pour une période de 3 ans à compter du 01/10/2025, moyennant un loyer mensuel de 35€/mois, payable trimestriellement.

La Secrétaire de Séance
TISSEUR Fabienne

ROZIER EN DONZY, le 16/07/2025
Signé : le Maire, Didier BERNE

MAIRIE DE ROZIER EN DONZY 42810 (Loire)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355